

Code	Type de déchet	Condition d'acceptation Code OMoD STEP 558600164	Destination	Prise d'éch.	Code élimin.	Prix TTC	Unité
1	Fosse septique CISTEP		Bâtiment B Porte B1 / B2	non	D08	0.00	Tonne
2	Fosse septique hors CISTEP	Sur rendez-vous et au maximum 50 tonnes/j	Bâtiment B Porte B1 / B2	non	D08	108.10	Tonne
3	Dépotage liquide CISTEP		Bâtiment B Porte B1 / B2	non	D08	0.00	Tonne
4	Dépotage liquide hors CISTEP	Absence totale d'excréments et de solides	Bâtiment B Porte B1 / B2	oui	D08	70.30	Tonne
5	Dépotage boueux	Déchets sans toxique jusqu'à 50 tonnes/j	Bâtiment B Porte B1 / B2	non	D08	108.10	Tonne
6	Lavage vidangeuse / benne		Bâtiment B Porte B1 / B2	non	D08	70.05	L'unité
7	WC chimiques	Le pH doit être compris entre 6.5 et 9	Bâtiment B Porte B1 / B2	oui	D08	108.10	Tonne
8	Graisse de restaurant	Demande téléphonique préalable, max. 120 tonnes/semaines y compris code 9	Bâtiment H Apports extérieurs de graisses	non	D08	70.30	Tonne
9	Graisse d'abattoir	Attestation ESB + demande téléphonique préalable, max 120 tonnes/semaine y compris code 8	Bâtiment H Apports extérieurs de graisses	non	D08	70.30	Tonne
10	Sable d'autres STEP		Bâtiment B Porte B1 / B2	non	D151	157.-	Tonne
11	Résidus de toilettes sèches		Bâtiment H Apports extérieurs de graisses	non	D08	70.30	Tonne
13	Boissons usagées	Demande téléphonique préalable	Bâtiment B Porte B1 / B2	oui	D08	108.10	Tonne
22	Litière	Seulement du lundi au mercredi	Fosses à boues Bâtiment I2	non	R101	64.90	Tonne
24	Absorbant	Document de suivi code n° 15 02 02, uniquement des pompiers	Fosses à boues Bâtiment I2	non	R101	0.00	Tonne
25	Boues d'autres STEP	Agenda gmail	Fosses à boues Bâtiment I2	oui	R101	160.-	Tonne
41	Poudre d'extincteurs	Seulement pour les pompiers de Lausanne	Fosses à boues Bâtiment I2	non	R101	0.00	Tonne
91	Contrôle de police		Bâtiment administratif			25.05	L'unité
92	Contrôle de poids		Bâtiment administratif			25.05	L'unité
109	Boues liquides	Demande téléphonique préalable	Bâtiment H	oui	R101	533.30	Tonne de matière sèche

Validé CA 04.10.2023 - Amendé